

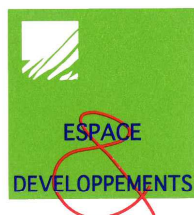
COMMUNE DE SULNIAC PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION



APPROBATION

ANNEXES SANITAIRES



Espace & Développements
10, rue St Tropez
B.P. 55
56002 VANNES cedex

**Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
en date du 24 MARS 2005
complétée le 3 JUIN 2005**

I – ADDUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ⁽¹⁾

Situation actuelle

La Commune de SULNIAC fait partie du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de Rhuys qui groupe les communes des cantons de SARZEAU et VANNES-EST (à l'exception de SÉNÉ et SAINT AVÉ) et les Communes de BERRIC, LAUZACH, SULNIAC, LA VRAIE CROIX et TRÉFFLÉAN.

Les points d'eau du Syndicat, situés sur la Commune de TRÉFFLÉAN, sont constitués par le barrage-réservoir de TRÉGAT d'une capacité de 700 000 m³ d'eau brute et les captages des sources de CRAN, d'une production maximum de 80 m³/heure.

L'usine de traitement de TRÉGAT peut actuellement produire 400 m³/heure. Ces dernières années, la production journalière était de 1 500 m³ entre septembre et juin. En juillet et août, cette moyenne était de 4 000 m³ environ, avec des pointes de 5 000 m³ en août.

Les installations des points d'eau de production et le réseau de distribution du Syndicat sont confiés par un contrat de gérance à la Société d'Aménagement Rural et Urbain (S.A.U.R) dont le siège d'exploitation et la Direction Régionale sont à VANNES.

Le réseau communal de distribution de SULNIAC est mis en charge à partir du réservoir sur tour de 2 000 m³ à l'Ouest du bourg en bordure du CD 104. Ce réservoir est relayé par ceux de La Salle et de Kerbertho d'une capacité de 250 m³ chacun. L'ossature principale du réseau est composée de conduites de 100 à 150 mm de diamètre sur lesquelles se ramifient des conduites secondaires de Ø 33 à 80 mm sur l'ensemble du territoire communal.

La défense contre les risques d'incendie est assurée grâce à la présence de bornes prévues à cet effet, et placées en des endroits judicieux sur des conduites capables d'assurer un débit conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Le Syndicat bénéficie de fournitures d'appoints grâce à un piquage réalisé sur la conduite d'amenée provenant du barrage d'ARZAL (VILAINE).

En ce qui concerne le réseau de distribution de SULNIAC, les extensions et les renforcements des dispositifs actuels en place se réaliseront au voisinage du bourg et au Gorvello, notamment pour l'équipement des zones AU destinées à l'urbanisation future.

⁽¹⁾ Document établi d'après le projet dressé et les renseignements fournis par la D.D.A. et la S.A.U.R.

II – ASSAINISSEMENT

Eaux pluviales

Les eaux pluviales sont canalisées dans des écoulements à ciel ouvert ou par un réseau souterrain de buses et évacuées dans les fossés hors de l'agglomération. Elles s'écoulent naturellement sur le versant Nord, d'une part, en direction du ruisseau des Ferrières et sur le versant Sud d'autre part, en direction du ruisseau de Kerandrün.

Eaux usées

La commune de SULNIAC est desservie par deux sous bassins de collecte des eaux usées organisés sur des réseaux de type séparatif :

- Le bourg dispose d'une unité de traitement de 1 500 équivalent habitants pour une filière de type boue activée, mise en service en 1975 sur le vallon du GOH LEN. Le rejet s'effectue dans le bassin versant du ruisseau des FERRIERES dont l'exutoire naturel est l'étier de BILLIERS.
- Le GORVELLO raccordé à sa propre unité de traitement basé sur un système de lagunage naturel d'une capacité de 600 équivalent-habitants.

Le réseau du bourg s'étend sur une dizaine de kilomètres avec 4 postes de refoulement, 900 habitants y sont raccordés.

Perspectives d'avenir

Un nouveau site de traitement des eaux usées est retenu en aval de la station du GOH LEN sur le même cours d'eau à la hauteur de KERGAC sur l'Est de la voie communale de la VRAIE CROIX pour une réserve foncière d'environ 1.5 hectare. Les travaux du transfert doivent débuter en 2005.

III – ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ordures ménagères

La Commune de SULNIAC fait partie du Syndicat à Vocation Multiple (S.I.V.O.M) des cantons de VANNES-EST et d'ELVEN pour la collecte des ordures ménagères.

La collecte est effectuée à l'aide de camions à benne-tasseuse selon une périodicité hebdomadaire pour le bourg et les principaux écarts.

Les ordures sont traitées à l'usine de broyage du Syndicat Intercommunal installée sur la zone industrielle du Prat.

Afin de limiter les quantités à ramasser, la collecte sélective est encouragée.

SULNIAC dispose de 5 plates-formes de tri composées de 3 conteneurs (verre, papier et emballages ménagers), elles sont localisées au GORVELLO, près du stade, près du cimetière, près de la salle des fêtes ainsi qu'à KERVENDRAS.

Le site de KERVENDRAS est doté d'une déchetterie où sont récupérés les déchets verts, les métaux ainsi que les plastiques et le bois. Les encombrants et gravats ne peuvent être stockés que dans les centres de BONNERVO à THEIX ou de LAMBOUX à ELVEN.